

Point 4 - Plan d'actions DSNA pour la mise en œuvre de l'approche de l'aérodrome de Dzaoudzi depuis l'aérodrome de Saint-Denis de la Réunion

Ce plan d'actions trace les actions à réaliser pour la mise en œuvre de l'approche de l'aérodrome de Dzaoudzi depuis l'aérodrome de Saint-Denis de la Réunion.

Ce plan d'actions fait l'objet d'une mise à jour annuelle présentée en CT DO.

Actions court terme :

- Afin de remédier à la situation dégradée consécutive à la dégradation de l'antenne VHF de Moroni lors du passage d'un cyclone, des missions du SNA/OI à Moroni ont permis d'acter dès octobre 2019 le principe de la présence d'un avion à la fois dans la zone dite « grise » de non couverture radio et de garantir une coordination préalable entre Moroni et Dzaoudzi avant toute mise en route des vols au départ de Moroni, Anjouan et Mohéli ;
- Mise à jour en conséquence des lettres d'accord avec Moroni ;
- Ouverture de deux AVE ICNA PC APP pour Saint-Denis à la CAP d'automne 2019 ;
- Mise en œuvre pour la fin de l'année 2019 d'un terminal SIGMA à Dzaoudzi permettant l'impression des strips et l'établissement d'une liste de vols ;
- Sécurisation pour janvier 2020 au plus tard de l'autocommutateur de Dzaoudzi afin de renforcer son usage dans l'attente de la liaison VSAT.

Actions court/moyen terme :

- Lancement avant de la fin de l'année 2019 de la réservation d'un segment satellitaire VSAT auprès de l'ASECNA (intermédiaire d'Eutelsat) et d'une augmentation de débit *Business VPN* sur le câble sous-marin en vue du transport des données ADS-B et de la fréquence APP de Dzaoudzi vers La Réunion (VSAT en liaison principale et câble sous-marin en secours ou réciproquement) ;
- Détermination TdS et BO fonction d'une étude FH sur les conditions de regroupement des positions ; un plan d'affectation est déterminé en conséquence ;
- Retour à la situation nominale en termes de couverture radio pour Moroni pour fin avril 2020. Le principe d'une coordination préalable à la mise en route sera cependant maintenu ;
- Mise en œuvre pour mi-2020 de SID/STAR pour Dzaoudzi permettant de contribuer à la séparation stratégique des arrivées/départs, sensibilisation des compagnies (chefs pilote) à l'intégration dans le FMS et au suivi de ces SID/STAR, et publication d'une AIC à vocation pédagogique. En tout état de cause, la gestion de ces SID et STAR relèvera des seuls pilotes ;
- Mise en œuvre pour mi-2020, de façon concomitante avec les SID/STAR, d'une zone réglementée préfigurant les contours de la future CTR et permettant de garantir le principe d'un seul IFR à la fois ;
- Liaison VSAT directe Mayotte-Moroni pour le deuxième trimestre 2020 ;
- Mise en service pour fin 2020 de la fréquence approche ;
- Mise en service pour fin 2020 de l'antenne ADS-B et de la visualisation IRMA à Dzaoudzi, après validation du CONOPS ;
- Reconnaissance d'une marge de gestion IESSA de +1 pour les projets à venir (APP, NBT, Seafight). Par ailleurs, un travail au sein du SNA/OI du type projet de service devrait permettre d'assurer une maintenance continue sur place ;
- Ouverture d'AVE ICNA PC APP de Saint-Denis selon plan d'affectation.

Phase transitoire de l'approche de Dzaoudzi depuis la vigie actuelle de La Réunion (échéance fin 2021 / début 2022) :

- Création de la TMA et de la CTR et publications afférentes ;
- Définition de méthodes de travail, rédaction LOAs et rédaction MANEX Dzaoudzi et La Réunion ;
- Mise en service des déports VSAT et liaisons sous-marine pour la voix (fréquence APP) et les données ADS-B - tests des deux liaisons pour démonstration de la faisabilité technique et choix du canal principal ;
- Consolidation des exigences et procédures avec les opérateurs télécoms locaux aux fins d'une meilleure qualité de service et de temps de rétablissement ;
- Élaboration des PCU et PFU. Un renfort des ressources locales depuis la métropole sera mis en œuvre ;
- Formation des contrôleurs DZA et RUN ;
- Création d'un GT local sur le réaménagement de la vigie actuelle pour la phase transitoire ;
- Extension des locaux techniques par la fermeture du patio ;
- Étude de sécurité réalisée avec un soutien des services de métropole.

La cible depuis le nouveau bloc technique (programmation 2024/2025) :

- Pré-programme modificatif du NBT livré par le SNIA en janvier 2020 avec une proposition de planning actualisé ; à ce stade, le début des travaux est estimé en 2023 et la planification budgétaire prend en compte cette hypothèse en prévoyant un début d'affectation des AE travaux en 2022 ;
- Avenant à la concession entre la DGAC et l'exploitant aéroportuaire portant sur l'échange foncier permettant l'implantation de la nouvelle tour de contrôle signé en janvier 2020 ;
- Copil projet NBT février/mars 2020 à la Réunion. Point sur les trois jalons : pré-programme et calendrier validés ; avenant à la concession signé ; scénarios d'aménagement transitoire de la vigie actuelle pour accueillir la position APP DZ proposés par les contrôleurs de Saint-Denis ;
- Le déploiement de Seaflight n'est pas un prérequis à la création de l'APP ni au basculement dans le NBT. Des premières prises de connaissance par des contrôleurs de Saint-Denis de l'outil développé pour les Antilles-Guyane peuvent toutefois utilement s'envisager fin 2021 et permettrait de mieux évaluer le calendrier raisonnable d'un déploiement au SNA/OI ;
- Le remplacement de CARTOUM par CLEOPATRE se fera dans le NBT.

La phase transitoire d'exploitation de l'approche de Dzaoudzi depuis La Réunion fait l'objet d'une référence dans le protocole social 2020/24.